



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 27 mai 2020

Report du second tour des élections municipales au 28 juin 2020

Le Premier ministre a annoncé que le second tour du renouvellement général des élections municipales se tiendrait le dimanche 28 juin 2020.

Les conditions d'organisation de ce second tour seront précisées par décret.

Dates du dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures en vue du second tour des élections municipales pourra s'effectuer le vendredi 29 mai 2020 de 8h00 à 18h00 et le mardi 2 juin de 8h00 à 18h00 auprès des services de l'Etat selon les modalités définies dans l'arrêté du haut-commissaire du 27 mai 2020 disponible en consultation sur le site internet du haussariat.

Lieux de dépôt des candidatures

Il est prévu que le dépôt des candidatures s'effectue auprès de la subdivision administrative territorialement compétente ou au centre administratif du haut-commissariat, selon les modalités suivantes :

Lieux de dépôt	Communes de plus de 1000 habitants
Subdivision administrative Sud (La Foa)	Bourail – La Foa – Thio
Centre administratif du Haut-commissariat	Dumbéa – Mont-Dore – Païta – Ile des Pins – Yaté

Contact presse

Cabinet du Haut-commissaire

Bureau de la communication interministérielle

Lieux de dépôt	Communes de plus de 1000 habitants
Subdivision administrative Nord (Koné)	Poum – Kouaoua – Kaala-Gomen – Ouégoa - Voh – Koumac – Poya – Koné
Subdivision administrative Nord Antenne de Poindimié	Pouebo – Hienghène – Canala – Poindimié

Les candidats se présentant dans les communes de la Province Nord ont la possibilité de déposer les déclarations de candidature soit auprès de la subdivision administrative Nord à Koné, soit auprès de l'antenne de Poindimié.

Les communes de Canala et Kouaoua ont également la possibilité de déposer les déclarations de candidatures auprès de la subdivision administrative Sud à La Foa.

Lieux de dépôt	Communes de plus de 1000 habitants
Subdivision administrative des Iles Loyauté (Lifou)	Maré – Ouvéa

Les communes de Maré et Ouvéa ont également la possibilité de déposer les déclarations de candidature auprès du Haut-commissariat de la République à Nouméa (centre administratif - Bureau des affaires juridiques et des élections).

Modalités des rendez-vous pour le dépôt des candidatures

Afin que la réception des candidatures se fassent dans les meilleures conditions et que les mesures d'hygiène puissent être respectées, voici les consignes que devront respecter les candidats qui déposeront leurs candidatures:

- respecter la répartition des lieux de dépôt des candidatures
- **prendre rendez-vous** avec le module dédié à cet effet sur la page internet : <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-2020/Elections-municipales-2020/Espace-candidats> ; (suivre le lien <http://www.rdvmun.nouvelle-caledonie.gouv.fr/>)
- dans l'hypothèse où ce lien ne fonctionnerait pas, prendre rendez-vous en utilisant l'adresse électronique election@nouvelle-caledonie.gouv.fr (pour les RDV au centre administratif du Haut-commissariat) ou contacter la subdivision administrative de référence par téléphone (subdivision administrative sud : 44 32 44 / subdivision administrative nord : 47 22 36 / antenne de Poindimié : 42 71 45 / subdivision administrative des îles Loyauté : 45 50 45) ;
- les candidats doivent se munir de la confirmation de leur prise de rendez-vous ;
- seuls deux candidats au maximum par liste seront autorisés à entrer au sein du haut-commissariat ou des subdivisions pour déposer la candidature de leur liste;
- les candidats devront respecter les gestes barrières.